

Le château de la Madeleine, protecteur de la ville de Chevreuse depuis un millénaire, menacé et menaçant ...



En juin 2018, glissement de terrain après le belvédère du château, emportant une partie du coteau au bord du chemin historique Jean Racine.



Photo APESC

La photo prise dans l'enclos de l'éco-pâturage montre un vaste glissement de terrain survenu en juin 2018, après un orage, et dont l'amorce, sur le chemin Jean Racine est à 6 m de la muraille du château.

Aucune étude géotechnique du sol n'a été réalisée préalablement au déboisement sur ce coteau sableux à risque de glissements de sols.

Le déboisement pratiqué dans les années 2013-2017, aggravé par la mise en place d'un éco-pâturage avec des chèvres, s'est avéré être une catastrophe écologique et géologique.

L'important déboisement effectué sur le coteau aggrave les risques de nouveaux glissements des terrains.

De plus ce coteau est exposé aux ravines importantes des eaux pluviales non gérées du plateau.



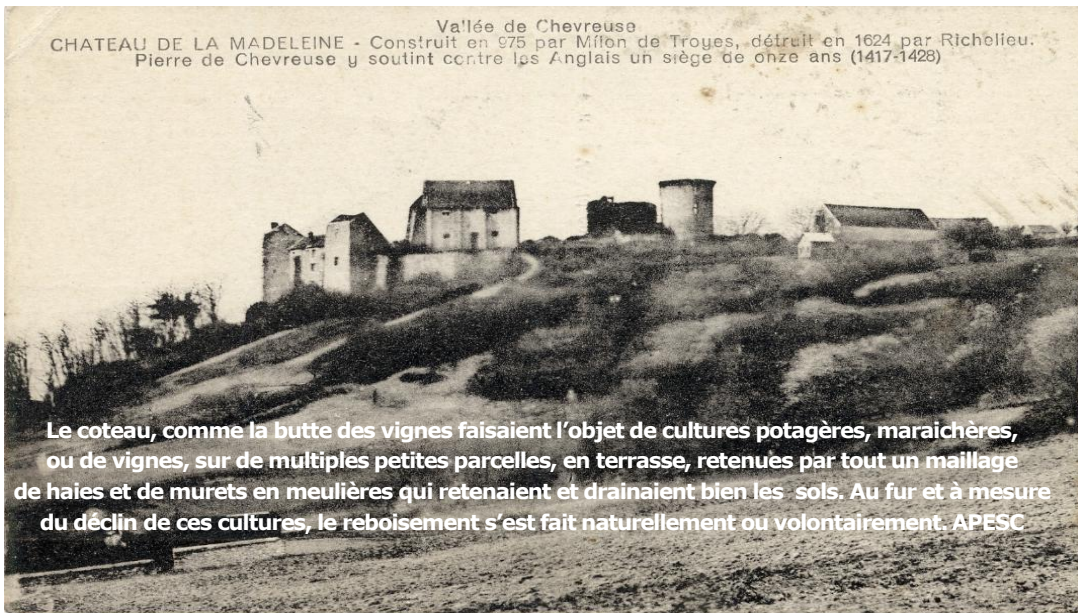
Lit du ravin, le sable flue beaucoup sur un versant à forte pente déracinant les arbres et déstabilisant les berges qui s'effondrent

Le dernier rapport d'étude géotechnique, « Etude de la stabilité des talus au château de La Madeleine » réalisé pour la Ville de Chevreuse par le cabinet Sémofo, en avril 2021 conclut, page 29: **L'étude de stabilité a permis de mettre en évidence que les couches superficielles sont instables, notamment au niveau des interfaces entre les remblais et les couches sous-jacentes d'argiles à meulière et d'éboulis, avec des coefficients de sécurité < 1**

Conclusion du rapport d'étude: « **le site se trouve en état de stabilité précaire vis-à-vis d'une rupture globale de la pente. Dans tous les cas, les terrains de couvertures ne possèdent pas les propriétés suffisantes pour garantir la stabilité** »

Carte postale de la fin du 19ème de la Vallée de Chevreuse

Présence des arbres sur le coteau abrupt cantonnés sous les remparts du château.



Vallée de Chevreuse
CHATEAU DE LA MADELEINE - Construit en 975 par Mifon de Troyes, détruit en 1624 par Richelieu.
Pierre de Chevreuse y soutint contre les Anglais un siège de onze ans (1417-1428)

Le coteau, comme la butte des vignes faisaient l'objet de cultures potagères, maraichères, ou de vignes, sur de multiples petites parcelles, en terrasse, retenues par tout un maillage de haies et de murets en meulière qui retenant et drainaient bien les sols. Au fur et à mesure du déclin de ces cultures, le reboisement s'est fait naturellement ou volontairement. APESC

Le coteau a été reboisé avec des acacias robiniers dans les années 1935. Ces arbres, de hauteur faible à moyenne mais avec un système racinaire important, ont été plantés après les très graves orages de juin 1930 qui avaient ravagé la Vallée de Chevreuse.

APESC

Notre constat depuis l'important glissement de terrain au pied du château de juin 2018 :

- **Le réseau des eaux pluviales** de la plaine agricole de la Madeleine est à l'abandon depuis des décennies. Les Fossés, buses d'évacuation et ouvrages du domaine communal sont largement bouchés.
- **Aucune étude** des ouvrages à réaliser de régulation des eaux pluviales aux abords du château, recommandée par plusieurs rapports d'études de sols pour sécuriser le chemin J. Racine et les fondations des remparts.
- **Aucun reboisement du coteau** sableux sous le belvédère, sous les murailles du château, et sur les zones sinistrées après l'erreur écologique et géologique du déboisement sauvage et de l'éco-pâturage.
- **Pas de plan d'investissement, pas de calendrier**, même indicatif, des travaux nécessaires et indispensables.



La grande buse d'évacuation, de 90 cm, route de la Brosse, au bout du fossé de la plaine agricole de La Madeleine est bouchée.

En l'état, plus rien ne garantit qu'il n'y aura pas une catastrophe à terme proche. APESC

A titre d'exemple, formation d'une ravine à mi-chemin à partir du carrefour du Roi de Rome en descente sur St-Lambert, emportant une partie du chemin Jean Racine en 2016.

Ravine de 1 m de profondeur, liée aux surcoupes de bois et aux sorties de grumes depuis 2012 de la parcelle, commune de St-Lambert, par le nouveau propriétaire de l'ancien domaine du coteau forestier de M. Goupil, coupes de bois dans un Espace Boisé Classé sans l'autorisation forestière obligatoire affichée.

Le chemin Jean-Racine a été refait début 2020 par la CCHVC, 80 000 € HT à la charge du contribuable.. AAVRE



A la même période ont eu lieu dans la forêt de la Madeleine du département, commune de Chevreuse, géré par l'ONF, des coupes de bois et des sorties de grumes à partir du plateau forestier, qui dans le cas présent n'ont pas créé de désordres.